

## Achat bien immobilier et sucession

## Par baude, le 15/04/2009 à 16:42

## Bonjour,

Nous sommes actuellement en location et voulons le rester mais nous désirons investir dans un bien immobilier secondaire,

nous sommes divorcés tous le 2 avec des enfants et nous ne souhaitons pas nous pacser ni nous marier avant 3 ans.

Ma question est de savoir si l'un d'entre nous décéde, je pense que la part investie par le défunt revient directement aux enfants alors que faut-il faire pour que le bien reste en totalité au concubin.

merci d'avance pour votre réponse.